

Type de politique : Inscription	Approuvée par : Comité d'inscription
Date d'approbation : Le 5 novembre 2020	Date de révision :

Politique sur la reconnaissance des programmes

Objectif

Afin de protéger le public, l'OPAO doit s'assurer que les psychothérapeutes autorisés ont acquis les compétences d'admission à la profession au moyen de programmes de formation en psychothérapie au niveau de la maîtrise. La présente politique devrait aider les programmes à déterminer s'ils sont admissibles à la reconnaissance. La présente politique a également pour but d'aider les examinateurs de programmes et les membres du Comité d'inscription à décider si un programme répond aux exigences relatives à la reconnaissance.

Sources d'autorité

Code de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées

Loi de 2007 sur les psychothérapeutes

Règlement sur l'inscription

Loi sur les professions de la santé réglementées

Politique

Le Comité d'inscription n'approuvera pas un programme aux fins de reconnaissance à moins qu'il ait démontré qu'il possède les caractéristiques et les qualités organisationnelles ci-dessous dans sa demande à l'Ordre. La reconnaissance des programmes est valide pour cinq ans, à condition que tous les critères de reconnaissance des programmes fondamentaux continuent d'être satisfaits. Les programmes doivent informer l'Ordre au préalable de tous les changements importants proposés au programme. Ils peuvent également être tenus de fournir des rapports provisoires sur tous les points à améliorer ou qui préoccupent le Comité d'inscription ou le personnel. Un programme doit présenter une demande de reconnaissance avant l'expiration de son délai pour la reconnaissance actuelle.

Caractéristiques

Le programme :

- offre aux étudiants au moins 360 heures d'études et de formation essentielles à l'exercice de la psychothérapie (excluant l'étude indépendante, le contact direct avec les clients, la supervision clinique, ou d'autres heures d'expérience clinique effectués dans le cadre d'un stage clinique ou sur le terrain);

- élabore de façon approfondie toutes les compétences dans le profil des compétences d'admission à la profession de psychothérapeute autorisé;
- comprend un stage clinique comportant un contact direct avec les clients et une supervision clinique qui correspondent aux définitions de l'Ordre;
- développe des compétences pour exercer l'acte autorisé de psychothérapie, y compris la supervision clinique fournie par un PA qui correspond à la définition de l'Ordre si le stage clinique comprend l'exercice de l'acte autorisé de psychothérapie;
- est structuré et organisé;
- relève d'une institution qui prétend former les psychothérapeutes;
- contient des volets d'évaluation;
- confère un certificat, un diplôme ou un grade après la réussite du programme;
- dure au moins un an;
- est enseigné aux deuxième et troisième cycles;
- exige l'obtention d'un baccalauréat (ou un diplôme équivalent, tel qu'il a été établi par un processus de reconnaissance des acquis rigoureux) pour l'admission.

Qualités organisationnelles

- Au moment de la présentation de la demande, au moins deux cohortes ont obtenu un diplôme après avoir suivi le programme de formation (le cas échéant, on explique au moyen du contexte pourquoi la demande est soumise avant que les deux cohortes aient obtenu leur diplôme).
- Le programme de formation ne comprend pas moins de trois membres permanents du corps professoral.
- Les membres du corps professoral sont qualifiés sur le plan scolaire, professionnel et par expérience, et leur nombre permet d'atteindre les objectifs éducatifs et de formation du programme.
- Le corps professoral du programme comprend au moins un PA ou un membre du personnel de niveau équivalent.
- La structure et les politiques de dotation sont clairement énoncées.
- Le corps professoral du programme tient régulièrement des réunions et des consultations..
- Le programme dénote l'intention de traiter l'objectivité, la transparence et l'équité en faisant connaître ses politiques et ses procédures liées à la formation des étudiants et aux études.
- Le corps professoral du programme examine régulièrement le programme avec la contribution des étudiants et, surtout, en se référant aux résultats sur les compétences des étudiants.
- Le corps professoral, les étudiants et les superviseurs souscrivent à un code de déontologie et aux normes de pratiques professionnelles publiés.
- Le programme a mis en place des politiques et procédures selon lesquelles il définit et examine les plaintes officielles des étudiants.

Documents et définitions connexes

Profil des compétences d'admission à la profession de psychothérapeute autorisé

Lignes directrices sur la reconnaissance des acquis (RDA)

Définitions